

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 14 novembre 2022

Président : M. Marco CARENZA

Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/70

Rapportrice : Mme Ariane SCHWAB HUG

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2022/70 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hahnart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes électriques »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/70 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hahnart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique » ;
2. de valider le principe d'inscrire le financement de la « prestation de mise à disposition de bornes de recharge » destinée aux parking des immeubles locatifs, PPE, bureaux et coopératives, par l'intermédiaire des « crédits de renouvellement et de renforcement des réseaux » des Services industriels, rebaptisés « crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et de services énergétiques » soumis chaque année dans le cadre du budget ;
3. d'autoriser le prélèvement d'un maximum de CHF 2'750'000.- sur le « Fonds réserves exploitation du réseau électrique », compte N° 9280.30, pour soutenir l'augmentation de puissance (finance d'équipement) du réseau électrique jusqu'à concurrence de 50% de la finance d'équipement, lorsque cette augmentation est rendue nécessaire par l'installation de bornes électriques pour des immeubles locatifs, PPE, bureaux et coopératives ;
4. de prendre acte que la Municipalité édictera une directive à cet effet ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira un montant de CHF 95'000.- aux budgets 2023 et suivants, destiné à financer un mandat de prestations au sein des Services industriels. Ce montant sera porté aux comptes N° 820.3185.00 - *Honoraires et frais d'études dont la dépense sera entièrement compensée par un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER), compte N° 9280.32* ;

6. de prendre acte que la Municipalité s'engage à installer une vingtaine de bornes électriques sur le domaine public dans les mois qui viennent, en inscrivant ces dépenses dans le mécanisme existant des crédits annuels de renforcement et renouvellement des réseaux et de services énergétiques des Services industriels.

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées par 72 oui et 10 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 15 novembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :